

**Fanny GIRAUDIER**

Laboratoire de Recherche Historique en Rhône Alpes

Université Lumière Lyon 2

F-69007

fanny.giraudier@orange.fr

## **La réhabilitation du traître**

### **Le retour de Charles de Valois à la cour de Marie de Médicis**

**Résumé.** — En 1616, Charles de Valois réintègre la cour de Marie de Médicis après avoir été embastillé plus de dix ans. Accusé de crime de lèse-majesté, il parvient toutefois à obtenir de nouvelles charges au sein de l'appareil monarchique et, fort de ses soutiens, profite d'un contexte politique favorable pour obtenir sa réhabilitation.

**Mots clés.** — trahison, réhabilitation, Charles de Valois, noblesse, régence, cour de France. Fanny Giraudier, *Les Cahiers d'AGORA*.

### **Rehabilitation of the traitor: the return of Charles de Valois at the Marie de Médicis's court**

**Abstract.** — In 1616, Charles de Valois reinstated the court of Marie de Medicis after being imprisoned in the Bastille more than ten years. Accused of crime of lese majesty, however he manages to get news offices within the monarchical system and, with his supports, takes advantage of a favorable political context to obtain his rehabilitation.

**Keywords.** — treason, rehabilitation, Charles de Valois, nobility, regency, French court. Fanny Giraudier, *Les Cahiers d'AGORA*.

Les Mémoires de Charles de Valois se distinguent par leur brièveté et se concentrent sur deux événements majeurs de sa vie : la mort d'Henri III en août 1589 et la bataille d'Arques à laquelle il a participé aux côtés du roi Henri IV. Rien, dans ses Mémoires ne laisse présager du long parcours d'ombre et de lumière qu'est le sien. Fils naturel de Charles IX et de sa maîtresse Marie Touchet, il naît le 28 avril 1573 au château de Fayet en Dauphiné et meurt en 1650. Il porte la tâche de la bâtardise mais, légitimé comme d'autres avant lui, il obtient une place officielle à la cour de France<sup>1</sup> et devient l'un des protégés d'Henri III qui, sur son lit de mort, le 1<sup>er</sup> août 1589 aurait recommandé à son successeur d'avoir « soin de sa couronne et d'aimer son neveu<sup>2</sup>. » Dès lors, Charles de Valois s'engage aux côtés du Bourbon dans la conquête de son royaume malgré quelques hésitations. L'histoire pourrait se conclure ici, tout comme les Mémoires de l'un des derniers Valois. Pourtant, Tallemant des Réaux, observateur caustique de la cour dresse un portrait plus nuancé en indiquant que « s'il [le duc d'Angoulême] eut pu se défaire de l'humeur d'escroc que Dieu lui avoit donnée, c'eut été un des plus grands hommes de son siècle<sup>3</sup>. » Escroc, le mot est fort et ce jugement dit toute l'ambivalence d'un bâtard de haute naissance, appelé aux affaires du royaume, mais dont la réputation reste entachée par plusieurs affaires.

Dès son jeune âge, il bénéficie de la protection de sa tante, Diane de France, fille légitimée d'Henri II, duchesse d'Angoulême, qui pourvoit en partie à ses besoins en lui permettant de bénéficier des revenus de diverses abbayes et prieurés<sup>4</sup>. Il obtient ensuite la charge de Grand Prieur de France, occupée auparavant par un autre bâtard royal, Henri d'Angoulême, mort en 1586, signe de la place dont il jouit au sein de la famille royale<sup>5</sup>. En 1589, il est nommé colonel général de l'Infanterie française tandis que le 3 juin 1589, il hérite du comté d'Auvergne après le décès de Catherine de Médicis<sup>6</sup>. Le roi confirme les lettres

---

<sup>1</sup> Sur la bâtardise, STEINBERG Sylvie, *Une tache au front : la bâtardise aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 2016, p. 370-375 ; *Ibid.*, « " Nés de la terre " ? Les enfants bâtards et leurs familles (fin XVI<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècles) », in DEFRANCE Anne, LOPEZ Denis, MAZOUER Charles, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Regards sur l'enfance au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 24-25 novembre 2005, Biblio 17, 172, Gunter Naar Verlag, 2007, p. 343-358.

<sup>2</sup> ANGOULEME Charles de Valois duc d', *Mémoires*, Petitot, 1835, p. 531-532 ; LE ROUX Nicolas, *Un régicide au nom de Dieu*, Paris, Gallimard, 2006, p. 37.

<sup>3</sup> TALLEMANT DES REAUX Gédéon, *Les historiettes de Tallemant Des Réaux : mémoires pour servir à l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle*, t. I, Paris, Alphonse Levasseur, 1834, p. 138.

<sup>4</sup> LHOUE Claude, TROQUET Claude, *Diane, bâtarde du roi, princesse de la Renaissance*, Raleigh, Luluc.com, 2013, p. 167.

<sup>5</sup> MICALLEF Fabrice, *Le bâtard royal, Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551-1586)*, Genève, Droz, 2018, p. 351-352.

<sup>6</sup> Sur la contestation de la succession de Catherine de Médicis par Marguerite de Valois, voir VIENNOT Eliane, « Marguerite de Valois et le comté d'Auvergne : stratégies pour la reconquête du pouvoir », in MELOT

patentes du 1<sup>er</sup> avril 1590 lui confiant l'état, office et charge de gouverneur et lieutenant du haut et bas pays d'Auvergne<sup>7</sup>. Le 5 mai 1591, le comte d'Auvergne profite d'un mariage avantageux avec l'héritière d'une famille de haute noblesse, Charlotte de Montmorency, comtesse de Fleix (fille d'Henri I<sup>er</sup> de Montmorency et d'Antoinette de La Marck). Des liens forts sont ainsi noués entre les enfants bâtards des Valois et les Montmorency puisque Diane de France a épousé l'un des frères d'Henri I<sup>er</sup> de Montmorency et facilite l'union de son propre neveu avec sa nièce par alliance, poursuivant ainsi les négociations initiées par Henri III<sup>8</sup>. Par ailleurs, la mère de Charles de Valois, Marie de Touchet a épousé en 1578 François de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans. Le comte d'Auvergne est donc lié à la couronne de France par son père et s'insère dans un puissant réseau nobiliaire en épousant la fille du connétable de France. Outre les recommandations d'Henri III sur son lit de mort, sa position sociale en fait l'un des serviteurs obligés de la monarchie. Pourtant, Charles de Valois est embastillé à deux reprises. Jugé pour crime de lèse-majesté, il est emprisonné en 1605 et libéré onze ans plus tard en 1616. Étonnamment, c'est à nouveau comme serviteur de la monarchie qu'il finit sa vie et, mises à part les remarques acerbes de Tallemant des Réaux, l'image qui semble subsister de lui est celle d'un fidèle de la famille royale. Le cas de Charles de Valois constitue donc un exemple de choix pour comprendre comment s'opère la réhabilitation du traître et les raisons ou le contexte qui favorisent l'effacement voire l'oubli de l'ignominie liée à la trahison. Pour mieux appréhender les ressorts de cette réhabilitation, il convient de comprendre les faits qui lui sont reprochés et l'ampleur de la conspiration à laquelle il a participé avant de montrer la progressivité de son élargissement, rendu possible dès les lendemains de sa condamnation par la grâce partielle du roi.

## **Un bâtard royal dans une conspiration contre le roi et la reine**

Le règne d'Henri IV est ponctué de plusieurs complots qui éclatent dans les années 1602-1606 et dont l'épisode le plus connu est la conjuration du duc de Biron, maréchal de France, exécuté suite à une conspiration ourdie avec les Espagnols<sup>9</sup>. Les interrogatoires menés lors du procès

---

Michel, SCHENCK Céleste, VIENNOT Eliane, WILSON-CHEVALIER Kathleen, *Royaume de Fémynie : pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 81-92.

<sup>7</sup> Archives nationales [AN], X<sup>1A</sup> 8640, *Lettres patentes donnée à Corbeil, 1<sup>er</sup> avril 1590, enregistrées à Tours le 2 juillet 1590.*

<sup>8</sup> LHOPE Claude, TROQUET Claude, *op. cit.*, p. 213-214.

<sup>9</sup> CANO DE CARDOQUI José Luis, *Tensiones hispanofrancesas en el siglo XVII. La Conspiracion de Biron 1602*, Universidad de Valladolid, 1970. Voir aussi SOMAN Alfred, « Le traître sur la sellette : réflexions sur le

de Biron montrent l'étendue de la mobilisation nobiliaire contre le roi à laquelle Charles de Valois s'est rallié. Face à l'ampleur du complot, Henri IV fait du jugement et de l'exécution de Biron un exemple et prône l'oubli pour tous ceux dont le nom a été cité dans la conspiration<sup>10</sup>. Charles de Valois, arrêté en même temps que Biron, est finalement gracié par le roi et libéré en octobre 1602. Il obtient des lettres d'abolition qui font état des services rendus à la couronne et de sa fidélité éprouvée au service du Bourbon<sup>11</sup>.

Or, en 1604, le nom du comte d'Auvergne est associé à un nouveau complot mené par son beau-père François de Balsac d'Entragues et sa demi-sœur Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil et maîtresse d'Henri IV. Celle-ci occupe une position particulière à la cour puisqu'Henri IV lui avait donné une promesse de mariage en échange de la naissance d'un héritier avant que Marie de Médicis n'arrive en France<sup>12</sup>. Elle accouche effectivement d'un fils, Henri de Verneuil, né le 27 octobre 1601, soit un mois après le dauphin Louis. Malgré cela, la marquise reste forte de sa promesse de mariage, qui est un instrument de chantage entre ses mains et celles de son père<sup>13</sup>. Un clan se forme autour d'elle, soutenu par l'Espagne, afin de faire valoir les droits du jeune Henri de Verneuil, qui pourrait prétendre prendre la place du dauphin<sup>14</sup>. Henri IV, informé des menées des d'Entragues, parvient à récupérer la promesse de mariage contre « 20 000 écus d'or et l'espérance du bâton de maréchal pour d'Entragues<sup>15</sup> ». La marquise obtient également la permission du roi de s'assurer une retraite en dehors du royaume pour se protéger. Quant à Charles de Valois, il propose ses services comme agent double pour espionner les Espagnols<sup>16</sup>. Selon Sully, cette offre aiguise la méfiance du roi à l'égard d'un esprit jugé perfide :

---

procès du duc de Biron (1602) », in BERCE Yves-Marie, FASANO GUARINI Elena (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Rome, Ecole française de Rome, 1996, p. 231-250, p. 232.

<sup>10</sup> GIRAUDIER Fanny, *Les Grands et le roi : pouvoir et contestation à la cour des premiers Bourbons (1589-1629)*, thèse sous la direction de Nicolas Le Roux, Université Lumière Lyon II, 2016, p. 505-509.

<sup>11</sup> BnF, Manuscrits [Ms.] français [fr.] 23335, *Abolition pour M. le comte d'Auvergne*, Paris, 26 septembre 1602, f° 76.

<sup>12</sup> BnF, Ms. fr. 4020, *Mémoires servans à l'histoire de France sous le regne du roy Henry IV, depuis 1589 jusqu'en may 1610*, f° 154.

<sup>13</sup> En décembre 1599, l'envoyé toscan Giovannini évoque un entretien avec Gondi dans lequel il parle de la menace des Entragues qui souhaitent donner un fils au roi pour faire de la marquise une reine. *Lettre de Giovannini au Grand-duc*, Paris, 16-20 décembre 1599 in CANESTRINI Giuseppe, DESJARDINS Abel (ed.), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, Paris, Imprimerie nationale, 1865, p. 378.

<sup>14</sup> HUGON Alain, *Au service du Roi Catholique : « Honorables ambassadeurs » et « divins espions »*. *Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 309-357.

<sup>15</sup> THOU Jacques Auguste de, *Histoire universelle de Jacques Auguste de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607*, vol. 14, Londres, s.n., 1734, p. 321.

<sup>16</sup> BnF, Ms. fr. 16650, *Premier interrogatoire du comte d'Auvergne*, f°2.

Le Roy, [...] vous dist estre demeuré grandement estonné, voire avoir escouté avec horreur, des propositions par lesquelles un homme de cette qualité s'offroit de luy mesme à user de telles fraudes et deceptions, et en un mot pour ne dire pis, à vouloir faire le mestier d'espion, luy estant du tout impossible en de telles procédures de s'exempter de perfidie, voire trahison d'un costé ou d'autre ; et neantmoins [...] il n'avoit laissé, sous ces conditions, de luy accorder sa liberté entière... afin d'éprouver en sa personne s'il y auroit moyen de tirer quelque avantageux service ou autre utilité d'un homme débauché, d'une inclination perverse, et d'un esprit plein de toutes sortes d'inventions<sup>17</sup>.

Surveillé par le roi, Charles de Valois ne cesse pour autant ses menées avec les agents espagnols et un nouveau complot voit le jour autour de l'entourage de la maîtresse royale<sup>18</sup>. Retranché dans ses terres auvergnates, Charles de Valois est finalement arrêté, jugé par le Parlement et condamné<sup>19</sup>.

Malgré les justifications données par le comte d'Auvergne, qui dit vouloir protéger sa sœur et lui assurer une retraite en Espagne, ses négociations relèvent de la trahison puisqu'elles se traduisent par la rupture du lien de confiance avec le souverain<sup>20</sup>. La trahison est double puisque le comte d'Auvergne livre des informations sur le royaume de France à l'Espagne et il négocie avec ceux qui, s'ils ne sont plus désignés comme ennemis de la France, n'en restent pas moins des concurrents sur la scène diplomatique. En ces années 1600, Henri IV ne peut encore considérer l'Espagne comme un allié et la méfiance guide ses relations avec Philippe II puis son successeur. Charles de Valois n'est pas seulement accusé de changer de loyauté, il est accusé du crime de lèse-majesté et donc de vouloir attenter à la vie du roi. Ce qui rend la trahison d'autant plus forte est ce que Sully nomme « la qualité » de ce personnage puisqu'il s'agit bien d'un fils légitimé de roi, attaché par son sang à la couronne de France<sup>21</sup>. Or, comme l'a montré Jean-Frédéric Schaub, la référence au sang ne procède pas de la simple métaphore sous l'Ancien Régime mais elle est utilisée pour décrire les processus de reproductions et le vecteur de qualités et de vertus qui se transmettent à la naissance<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> SULLY Maximilien de Béthune, *Mémoire des sages et royales oeconomies d'estat*, in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, t. II, Paris, Commentaire analytique du Code civil, 1837, p. 589.

<sup>18</sup> THOU Jacques-Auguste de, *op. cit.*, t. XIV, p. 324.

<sup>19</sup> SULLY Maximilien de Béthune, *op. cit.*, t. II, p. 597.

<sup>20</sup> SCHEHR Sébastien, « La trahison : une perspective sociohistorique sur la transgression en politique », in *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 23, n° 1, 2016, p. 135-149.

<sup>21</sup> SULLY Maximilien de Béthune, *op. cit.*, t. II, p. 598.

<sup>22</sup> SCHAUB Jean-Frédéric, « Le sang, notion politique et régulateur social sous l'Ancien Régime. Pour une histoire longue de la race », in *Clio@Thémis, Revue électronique d'histoire du droit*, n° 16, 2019, <https://www.cliothemis.com/Le-sang-notion-politique-et>.

En trahissant le roi de France, Charles de Valois brise le lien entre les membres du corps mystique de la monarchie et met à mal l'intégrité du royaume de France<sup>23</sup>. Il se défend en arguant des liens familiaux qui l'obligent à mettre sa demi-sœur en sécurité mais il trahit la confiance du roi et transgresse les lois fondamentales de la monarchie et ses règles qui font du roi une personne sacrée et de la noblesse son bras armé chargé de protéger le royaume<sup>24</sup>. Sébastien Schehr parle à ce sujet de « la violation des frontières physiques et symboliques d'un ensemble social donné et le non-respect des attentes qui y prévalent en matière de confiance et de loyauté<sup>25</sup>. »

Si la trahison est bien avérée, le traitement judiciaire et l'issue du procès restent malgré tout incertains. En effet, une partie de la noblesse critique le manque de libéralité du Bourbon et ne se sent pas assez récompensée pour les efforts consentis pendant les dernières guerres civiles<sup>26</sup>. La sentence contre Biron a créé des remous et certains libelles le présentent comme une victime du manque de reconnaissance royale<sup>27</sup>. Le roi lui-même se trouve en situation délicate car s'il laisse le Parlement juger de cette affaire, il en redoute le verdict, notamment pour sa maîtresse Henriette d'Entragues.

Conscients de cela, les gens du Parlement font une remontrance au roi le 29 décembre 1604 et demandent qu'une sentence sévère soit appliquée contre cette tentative de crime de lèse-majesté :

Cela montre ce que vous devez faire sire pour bien régner, départir les honneurs selon les mérites et faire juger les peines selon la qualité des crimes pour faire séparation des bons et des mauvais. Or entre les crimes que nous voyons aujourd'hui qui sont fort fréquents en votre royaume celui de lèse-majesté est quasi aussi commun et ordinaire que les moindres et ordinaires de quoi votre bonté et indulgence [...]. Or entre les coupables de ce crime le Comte d'Auvergne en étant prévenu a allégué une abolition et un brevet qu'il dit que lui avez accordé pour se décharger d'infidélité, d'ingratitude et de félonie. Il avait conspiré avec Chartier, il a depuis trempé en la détestable conjuration du maréchal de Biron pour la troisième fois il a recheu et fait traité avec l'Espagnol que nous ne dirons pas ennemis naturel puisqu'il y a paix entre vous et lui [...]. Nous

---

<sup>23</sup> Sur la métaphore du corps royal, voir notamment KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen âge*, Paris, Gallimard, 1989.

<sup>24</sup> JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 284-289.

<sup>25</sup> SCHEHR Sébastien, *op. cit.*, p. 138.

<sup>26</sup> GIRAUDIER Fanny, *op. cit.*, p. 508-525.

<sup>27</sup> Le jour du jugement, un placard est diffusé attaquant clairement les ministres du roi et notamment Sully : « Aujourd'hui pour faire plaisir à Rosny, l'on fait mourir Biron au seul témoignage du plus méchant traître de ce royaume, meurtrier, parricide, faux-monnayeur, violeur [Jacques de La Fin] », cité par SOMAN Alfred, *op. cit.*, p. 233.

vous supplions sire très humblement ne plus octroyer abolition de tels crimes et nous permettre de continuer la poursuite criminelle à l'encontre du Comte d'Auvergne et complices<sup>28</sup>.

Cette remontrance témoigne de la difficulté de traiter le comte d'Auvergne comme criminel de lèse-majesté, coupable de la plus haute trahison qui vise le roi lui-même<sup>29</sup>. D'autres libelles, tels que le « discours sur le maudit et exécrationnel attentat entrepris de nouveau tant sur la personne du Roy que sur son Estat<sup>30</sup> », soutiennent la position du Parlement et reprochent aux nobles leur ingratitude. L'auteur s'adresse aux nobles en ces termes : « Sachez qu'il y a aujourd'hui en France un tribunal de justice armé et autorisé de force et puissance pour chastier la felonnie et desobésissance<sup>31</sup>. » Fort de cette proclamation d'une justice « armé et autorisé », le Parlement rend son verdict le 1<sup>er</sup> février 1605, condamnant le comte d'Auvergne et François de Balzac d'Entraques à avoir la tête tranchée et la marquise à finir le reste de ses jours dans un couvent. Mais les craintes des parlementaires sur l'issue du jugement sont rapidement justifiées puisque les peines sont commuées par le roi : le comte d'Entraques est exilé sur ses terres, Charles de Valois embastillé et Henriette d'Entraques doit se retirer dans son château de Verneuil. Six mois plus tard, le roi revient sur ce jugement afin de disculper la marquise et de lui permettre de revenir à la cour<sup>32</sup>. Cette dernière obtient également l'élargissement de son père<sup>33</sup>. Cette clémence royale est un signal pour le comte d'Auvergne qui ne peut dès lors désespérer d'être gracié à son tour. Bassompierre, proche d'Henri IV, donne une première explication à la bienveillance dont le roi fait preuve envers Charles de Valois dans cette affaire : « le Roi transmua la peine en une prison perpétuelle, partie en considération de madame d'Angoulême [Diane de France] qui en fit de merveilleuses instances, mais davantage pour une raison qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, son prédécesseur, ne lui avoit en mourant recommandé que M. le comte d'Auvergne et M. le Grand, et qu'il ne vouloit pas qu'il fut dit qu'il eut fait mourir un homme que celui qui lui avoit laissé le royaume lui avoit si affectionnément recommandé<sup>34</sup>. »

---

<sup>28</sup> BnF, Ms. fr. 16650, *Remontrance de la cour de Parlement, faite par les gens du roi et la réponse du roi, mercredi 29 décembre 1604*, f°179.

<sup>29</sup> CHIFFOLEAU Jacques, « Le crime de majesté, la politique et l'extraordinaire : note sur les collections érudites de procès de lèse-majesté du XVII<sup>e</sup> siècle français et sur leurs exemples médiévaux » in BERCE Yves-Marie (dir.), *Les procès politiques (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 2007, p. 577-662.

<sup>30</sup> *Discours sur le maudit et exécrationnel attentat entrepris de nouveau tant sur la personne du Roy que sur son Estat*, Paris, Mettayer, 1605.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>32</sup> SULLY Maximilien de Béthune, *op. cit.*, t. II, p. 16.

<sup>33</sup> HUGON Alain, *op. cit.*, p. 309-357.

<sup>34</sup> BASSOMPIERRE François de, « Mémoires du Maréchal de Bassompierre », in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *op. cit.*, t. VI, p. 1-371, p. 42.

Si d'ordinaire la figure du traître entraîne une réprobation générale, celle de Charles de Valois déjoue à la règle puisqu'il ne fait pas l'objet d'une campagne de dénigrement et bénéficie malgré tout de la clémence royale<sup>35</sup>. Les libelles, pourtant prolixes sur les trahisons, font très peu état du comte d'Auvergne. Il ne devient pas la figure honnie du peuple parisien comme a pu l'être plus tard le favori de Marie de Médicis, Concini<sup>36</sup>. Le contexte de l'époque joue certainement en sa faveur puisque la guerre civile a pris fin en 1598 et les complots nobiliaires témoignent de la tendance d'une partie de la noblesse prête à prendre les armes pour obtenir de plus grandes récompenses. Henri IV joue ainsi la carte de la conciliation et tente d'apaiser les tensions avec ses nobles. Biron a été exécuté à titre d'exemple, il en va autrement du comte d'Auvergne qui jouit certainement de ses liens avec la couronne de France et de puissants soutiens dans le royaume, encore à la manœuvre lors de sa libération.

## **Le retour du traître**

Une fois la condamnation proclamée, les membres de l'entourage de Charles de Valois tels que le connétable et Diane de France, se mobilisent régulièrement pour demander sa grâce totale. Ils tentent de faire valoir la qualité du comte d'Auvergne et se réfèrent à la clémence du roi largement éprouvée pendant les guerres civiles pour ramener la paix dans le royaume<sup>37</sup>. Mais depuis la fin des troubles, la position du souverain a changée et il se doit de protéger sa couronne contre de nouvelles conspirations : le temps du pardon pour le comte n'est pas encore venu.

Après l'assassinat du roi en 1610, Marie de Médicis est proclamée régente du royaume par le Parlement de Paris. Or, elle doit faire face à une révolte des principaux seigneurs du royaume menée par Henri II de Condé, premier prince du sang. Des prises d'armes ont lieu en 1614 et prennent fin grâce au traité de paix de Loudun en mai 1616<sup>38</sup>. Ce traité, s'il offre de larges gratifications aux anciens rebelles et une place de choix au sein du conseil pour le prince de Condé, ne semble pas vraiment garantir la paix et les révoltes restent prêtes à éclater. L'heure

---

<sup>35</sup> SCHEHR Sébastien, « La trahison... », *op. cit.*

<sup>36</sup> DUCCINI Hélène, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.

<sup>37</sup> Sur la clémence d'Henri IV, voir les travaux de Michel de Waele notamment « Image de force, perception de faiblesse : La clémence d'Henri IV », in *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 17, n° 4, 2009, p. 5160.

<sup>38</sup> CHEVRON Caroline, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646). Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Champion, 2008, p. 415-416 ; DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 499-504.



est donc à l'offensive pour les Montmorency qui n'ont de cesse de plaider la cause du comte d'Auvergne auprès du roi et de la reine, comme le signale Pontchartrain<sup>39</sup>.

Le connétable est décédé en 1614 et son fils reprend les négociations aux côtés de sa tante pour obtenir la libération du comte. Les Montmorency sont dans une position délicate puisqu'une autre fille de connétable, Charlotte de Montmorency a épousé le prince de Condé en 1610. Le couple vit séparé et Charlotte trouve refuge auprès de sa famille, son père, son frère et sa tante Diane de France. Alors que le prince de Condé mène la rébellion contre la régente, les Montmorency s'affichent en soutien inconditionnel de la couronne. En 1616, alors que la paix est signée avec Condé, ils souhaitent être récompensés pour leur soutien et insistent pour obtenir la libération de Charles de Valois, comme l'indique le marquis de Fontenay Mareuil :

M. de Montmorency, qui estoit fort bien avec le mareschal d'Ancre, pour n'avoir jamais abandonné le service du Roy, nonobstant ce qu'il estoit à M. le prince, faisant il y avoit longtemps de grandes instances pour la liberté du comte d'Auvergne son beau-frère, mis dans la Bastille par le roy Henry-le-Grand, les renouvela alors de telle sorte, luy representant le besoin qu'il avoit de se faire des amis, et qu'il n'en pourroit trouver de plus assuré que celui-là, qui n'avoit engagement avec personne, et dont il luy respondroit, que le mareschal y consentist enfin, et d'autant plus volontiers qu'il estoit ravy, n'estant pas content de M. de Guyse, de trouver un homme propre à luy donner jalousie, et qu'en une necessité on luy pust opposer. Or, comme il avoit beaucoup d'esprit et estoit fort né pour la cour, il y prist bientost tant de credit, le mareschal n'y gardant nulle mesure, que M. de Guyse en eust tout de bon de l'ombrage [...]<sup>40</sup>.

La stratégie est claire et bien comprise par les contemporains, à l'image du maréchal d'Estrées qui indique qu'on le fit sortir de la Bastille « avec intention de se servir de lui, comme l'on fit depuis, et l'opposer aux autres princes avec qui la confiance étoit entièrement perdue<sup>41</sup>. » Plusieurs récits font alors état de son retour à la cour, usant d'explications diverses mais soulignant toujours le contexte politique qui lui a été favorable.

Selon le *Mercure François* :

Le Roy le fit sortir de la Bastille le 26 juin de ceste année, et luy redonna l'espee, dont il luy en rendit graces, et à la Royne mere.[...] quel changement aux affaires du temps ! de voir en liberté celui qui estoit prisonnier, et qui pensoit jamais n'en sortir, commander trois semaines après les

---

<sup>39</sup> PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN Paul, « Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis », in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *op. cit.*, t. V, p. 293-447, p. 364.

<sup>40</sup> DUVAL François, marquis de Fontenay Mareuil, « Mémoires de Messire François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil », in *Ibid.*, p. 1-293, p. 105.

<sup>41</sup> ESTREES François Annibal, *Mémoires du Maréchal d'Estrées*, in *Ibid.*, t. VI, p. 371-439, p. 413.

troupes du Roy et entendre la voix commune du peuple qui asseuroit, qu'on avoit mis sur la chambre où estoit ledit sieur comte en la Bastille, chambre à louer<sup>42</sup>.

Ces remarques font état de la surprise face à cette réhabilitation soudaine du traître qui avait participé à des projets visant à évincer Marie de Médicis et le dauphin Louis du trône, ceux-là même qui lui rendent sa liberté en ce 26 juin 1616. Mais le contexte a bien changé et Marie de Médicis et Louis XIII ont besoin d'appuis dans ce royaume en proie aux divisions<sup>43</sup>. Les Espagnols sont désormais alliés des Français grâce aux mariages scellés en 1612 et célébrés en 1615<sup>44</sup>. La légitimité de la reine et du roi ne peuvent plus être contestées au sein du royaume ou par les puissances étrangères comme l'Espagne et l'appui de l'un des derniers Valois peut faciliter le soutien de grandes familles, notamment celle de Montmorency qui ne doit surtout pas rallier le parti des princes. Le retour de Charles de Valois correspond donc à un calcul politique de la régente : céder aux instances des Montmorency pour s'assurer de leur fidélité et ramener un seigneur de sang royal à la cour qui puisse tenir tête au prince de Condé et à d'autres mécontents comme les Guise. Mais ce retour ne va pas de soi et si la surprise s'exprime à travers les écrits des contemporains, il convient de s'arrêter sur une anecdote qui montre que cette réhabilitation cause des remous à la cour.

En septembre 1616, Marie de Médicis fait arrêter le Prince de Condé et rassemble un conseil de guerre, dont la direction est confiée au maréchal de Brissac, afin de combattre les seigneurs qui le soutiennent. À la deuxième réunion de ce conseil, Charles de Valois se présente pour présider la séance et Brissac lui cède sa place. Les Mémoires de Bassompierre transcrivent l'émoi que provoquent ce retour et la prétention de Valois de présider un tel conseil. Bassompierre et d'autres seigneurs conseillent alors à Brissac de faire respecter sa place, allant même jusqu'à proposer l'exécution du comte :

[...] lui ayant dit que nous ne devons pas souffrir que le comte d'Auvergne nous précédât, n'ayant pas été remis en sa bonne fame et renommée depuis sa condamnation, [...]. Praslin les dissuadent finalement de tenter un tel coup d'éclat au sein même du conseil de la reine : « Car nous ferions au Roi et à la Reine un grand outrage que nous pouvons éviter ; et par notre discorde nous hausserions le chevet aux mal contens abattus<sup>45</sup>.

Ces seigneurs s'insurgent contre les prétentions du comte alors qu'il n'a pas été blanchi des accusations qui l'ont conduit en prison. Le problème ne vient pas de la libération de Charles

---

<sup>42</sup> *Mercure François*, 1615-1616, t. IV, p. 139.

<sup>43</sup> DUBOST Jean-François, *op. cit.*, p. 521-532.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 395-406. Sur la célébration de ces mariages voir également l'ouvrage collectif de MAC GOWAN Margaret (dir.), *Dynastic marriages, 1612/1615 : a celebration of the Habsburg and Bourbon unions*, Farnham. Ashgate, 2013.

<sup>45</sup> BASSOMPIERRE François de, *op. cit.*, p. 119.

de Valois, d'autres ont participé aux conjurations contre Henri IV même s'ils n'étaient pas tous impliqués au même degré que lui. De plus, il semble jouir encore d'une certaine aura, preuve que la condamnation est toute relative et ne l'a pas totalement détruit. Cependant, pour l'accepter à nouveau dans leur cercle, les nobles ont besoin qu'il soit absous de sa condamnation et remis en sa « fame et réputation<sup>46</sup>. » L'octroi du pardon est un acte souverain, caractéristique de la justice retenue et doit permettre de réhabiliter définitivement Charles de Valois, sans cela, il ne peut prétendre à occuper de nouvelles charges ou à retrouver sa place à la cour<sup>47</sup>. En avril 1617, il semble totalement disculpé puisqu'il commande l'armée royale combattant les troupes des princes révoltés<sup>48</sup>. Il a alors retrouvé sa charge de colonel de la cavalerie légère occupée par le duc de Nevers en son absence.

S'il est largement admis que la trahison suit son traître comme son ombre, celle de Charles de Valois ne transparait pas à travers les écrits de ses contemporains et celle-ci semble vite oubliée. Les écrits font état de la surprise quant au retour fulgurant de Charles de Valois à la cour mais ils ne condamnent pas l'homme. D'une part, il bénéficie du geste de pardon des souverains et ce dès son jugement prononcé. Henri IV lui-même ouvre la voie à sa réhabilitation en lui accordant une grâce partielle et surtout en limitant sciemment toute publicité qui pourrait être faite sur ce procès. La figure du traître sous le règne d'Henri IV est incarnée par le seul duc de Biron et le comte d'Auvergne échappe ainsi à la condamnation populaire et mémorielle. D'autre part, le contexte joue en faveur du comte. En effet, sa conspiration avec l'Espagne n'est plus vue d'un si mauvais œil à l'heure des alliances franco-espagnoles. De plus, Valois représente un atout pour la politique de Marie de Médicis qui veut montrer aux princes rebelles qu'elle dispose de ses propres appuis. Dans le contexte de 1616, le traître n'est plus Charles de Valois mais bien les princes ligués contre la régente et surtout contre l'un de ses favoris, Concini.

Ceci explique sans doute pourquoi le retour de Charles de Valois ne défraie pas la chronique et ne fait pas l'objet de publications particulières dans une période pourtant marquée par la multiplication de libelles et de manifestes<sup>49</sup>. Le retour de Charles de Valois aux affaires

---

<sup>46</sup> DREVILLON Hervé, « L'âme est à Dieu et l'honneur à nous », in *Revue historique*, vol. 654, n° 2, 2010, p. 361395 ; JOUANNA Arlette, « La notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 15, 1968, p. 597623.

<sup>47</sup> NASSIET Michel, « Lettres de pardon du roi de France (1487-1789) », in *Criminocorpus. Les sources de la recherche*, 2017, <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3572>.

<sup>48</sup> DUVAL François, marquis de Fontenay Mareuil, *op. cit.*, p. 115.

<sup>49</sup> À ce sujet, voir DUCCINI Hélène, *Faire voir faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 ; RODIER Yann, *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2019.

émane du pardon royal, acte souverain par excellence, qu'il est difficile de critiquer sans remettre en cause le pouvoir monarchique. En lui accordant de nouvelles lettres de pardon et en le réintégrant dans toutes ses charges, Marie de Médicis rend toute contestation impossible à moins de s'opposer directement à son pouvoir. Charles de Valois a le champ libre pour organiser lui-même la célébration du pardon des souverains, comme l'indique le *Mercur* *François* :

Le comte d'Auvergne fit faire le jour saint Lienard sixiesme novembre (saint auquel les prisonniers se recommandent pour obtenir liberté) un feut d'artifice pres la porte S. Anthoine : les coups de boites estant entendus sur les dix heures du soi en la rue Saint Honoré, toute la noblesse y estoit logée, et aux environs, alla en diligence au Louvre se rendre prez de leurs Majestez, pour ce que la luëur et les flammes de feu qu'on voyoit vers la Bastille, donnerent (à ceux qui n'avoient oüy parler des préparatifs de ce feu) de l'apprehension qu'il ne fust advenu quelque accident à la Bastille. La Noblesse fut fort remerciée de s'estre rendue au Louvre, et de la démonstration de leur bonne affection<sup>50</sup>.

Charles de Valois apparaît comme l'acteur de sa propre réhabilitation, maîtrisant les codes de la cour pour célébrer comme il se doit ce retour en grâce. Celle-ci est également posthume et visible à travers le traitement réservé à son tombeau. Décédé en 1650, il est enterré au couvent des Minimes de Paris aux côtés de son épouse, de son fils et de sa mère. Grâce à l'ordonnance du 24 avril 1816 qui vise à rendre à Saint-Denis son statut de nécropole royale, la Restauration achève la réhabilitation de Charles de Valois puisque les derniers membres de la famille Valois rejoignent le panthéon de la monarchie. L'architecte Debret fait alors figurer dans la nécropole les statues de Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille naturelle d'Henri II, et de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX<sup>51</sup>. La statue, réalisée par Pierre II Biard est alors transportée des Minimes vers le Musée des Monuments français, puis à Saint-Denis en 1818. Elle rejoint finalement le Louvre en 1881, Versailles en 1884, avant de trouver sa dernière demeure dans la cour de la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. L'intégration au panthéon monarchique, tout comme le caractère succinct de ses Mémoires restent les traces les plus visibles de la vie de Charles de Valois, effaçant la figure du traître au profit de celle de véritable serviteur de la monarchie<sup>52</sup>.

---

<sup>50</sup> *Mercur* *François*, t. IV, p. 304.

<sup>51</sup> MAZEL Claire, *La mort et l'éclat : Monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 85.

<sup>52</sup> BRESCH-BAUTIER Geneviève, « Tombeaux factices de l'abbaye de Saint-Denis », in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1982, p. 125.

## Références

### Sources (manuscrites)

AN, X<sup>1A</sup> 8640.

BnF, Ms fr, 4020, 16650, 23335.

### Sources (imprimées)

ANGOULEME Charles de Valois duc d', *Mémoires*, Paris, Petitot, 1835.

BASSOMPIERRE François de, « Mémoires du Maréchal de Bassompierre », in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France : depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, t. VI, Paris, Éditeur du code Civil, 1837, p. 1-371.

DUVAL François, marquis de Fontenay Mareuil, « Mémoires de Messire François Duval, marquis de Fontenay-Mareuil », in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France : depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, t. V, Paris, Éditeur du code Civil, 1837, p. 1-293.

ESTREES François Annibal, « Mémoires du Maréchal d'Estrées », in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France : depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, t. VI, Paris, Éditeur du code Civil, 1837, p. 371-439.

CANESTRINI Giuseppe, DESJARDINS Abel (ed.), *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, Paris, Imprimerie nationale, 1865.

PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN Paul, « Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis », in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France : depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, t. V, Paris, Éditeur du code Civil, 1837, p. 293-447.

SULLY Maximilien de Béthune, *Mémoire des sages et royales oeconomies d'estat*, in MICHAUD Joseph-François, POUJOLAT Jean-Joseph-François, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France : depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, t. II, Paris, Commentaire analytique du Code civil, 1837.

TALLEMANT DES REAUX Gédéon, *Les historiettes de Tallemant Des Réaux : mémoires pour servir à l'histoire du XVIIe siècle*, t. I, Paris, Alphonse Levasseur, 1834.

THOU Jacques Auguste de, *Histoire universelle de Jacques Auguste de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607*, vol. 14, Londres, s.n., 1734.

## **Bibliographie**

BRESC-BAUTIER Geneviève, « Tombeaux factices de l'abbaye de Saint-Denis » in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1982, p. 114-127.

CANO DE CARDOQUI José Luis, *Tensiones hispanofrancesas en el siglo XVII. La Conspiracion de Biron 1602*, Universidad de Valladolid, 1970.

CHEVRON Caroline, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé (1588-1646). Exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVIIème siècle*, Paris, Champion, 2008.

CHIFFOLEAU Jacques, « Le crime de majesté, la politique et l'extraordinaire : note sur les collections érudites de procès de lèse-majesté du XVII<sup>e</sup> siècle français et sur leurs exemples médiévaux » in BERCE Yves-Marie (dir.), *Les procès politiques (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2007, p. 577-662.

DE WAELE Michel « Image de force, perception de faiblesse : La clémence d'Henri IV », in *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 17, n° 4, 2009, p. 5160.

DREVILLON Hervé, « L'âme est à Dieu et l'honneur à nous », in *Revue historique*, vol. 654, n° 2, 2010, p. 361395.

DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.

DUCCINI Hélène, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.

DUCCINI Hélène, *Faire voir, faire croire: l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

GIRAUDIER Fanny, *Les Grands et le roi : pouvoir et contestation à la cour des premiers Bourbons (1589-1629)*, thèse sous la direction de Nicolas Le Roux, Université Lumière Lyon II, 2016.

HUGON Alain, *Au service du Roi Catholique : « Honorables ambassadeurs » et « divins espions »*. *Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004.

JOUANNA Arlette, « La notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 15, 1968, p. 597-623.

JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen âge*, Paris, Gallimard, 1989.

LE ROUX Nicolas, *Un régicide au nom de Dieu*, Paris, Gallimard, 2006.

LHOTE Claude, TROQUET Claude, *Diane, bâtarde du roi, princesse de la Renaissance*, Raleigh, Luluc.com., 2013.

MAC GOWAN Margaret (ed.), *Dynastic marriages, 1612/1615: a celebration of the Habsburg and Bourbon unions*, Farnham, Ashgate, 2013.

MAZEL Claire, *La mort et l'éclat : Monuments funéraires parisiens du Grand Siècle*, Rennes, PUR, 2009.

MICALLEF Fabrice, *Le bâtard royal, Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551-1586)*, Genève, Droz, 2018.

NASSIET Michel, « Lettres de pardon du roi de France (1487-1789) », in *Criminocorpus*.] *Les sources de la recherche*, 2017, <http://journals.openedition.org/criminocorpus/3572>.

RODIER Yann, *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2019.

SCHAUB Jean-Frédéric, « Le sang, notion politique et régulateur social sous l'Ancien Régime. Pour une histoire longue de la race », in *Clio@Thémis, Revue électronique d'histoire du droit*, n° 16, 2019, <https://www.cliothemis.com/Le-sang-notion-politique-et>.

SCHEHR Sébastien, « La trahison : une perspective sociohistorique sur la transgression en politique », in *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 23, n° 1, 2016, p. 135-149.

SOMAN Alfred, « Le traître sur la sellette : réflexions sur le procès du duc de Biron (1602) », in BERCE Yves-Marie, FASANO GUARINI Elena (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Rome, École française de Rome, 1996, p. 231-250.

STEINBERG Sylvie, « “ Nés de la terre ” ? Les enfants bâtards et leurs familles (fin XVI<sup>e</sup>-début XVIII<sup>e</sup> siècles) », in DEFRANCE Anne, LOPEZ Denis, MAZOUER Charles, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Regards sur l'enfance au XVII<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque Centre de recherches sur le XVII<sup>e</sup> siècle européen, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 24-25 novembre 2005, Biblio 17, 172, Gunter Naar Verlag, 2007, p. 343-358.

STEINBERG Sylvie, *Une tache au front : la bâtardise aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Albin Michel, 2016.

VIENNOT Eliane, « Marguerite de Valois et le comté d'Auvergne : stratégies pour la reconquête du pouvoir », in MELOT Michel, SCHENCK Céleste, VIENNOT Eliane, WILSON-CHEVALIER Kathleen, *Royaume de Fémynie : pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999, p. 81-92.